

Des comptes administratifs approuvés

Ce lundi 29 mai, Jacqueline Vanbersel, maire de Sainte-Geneviève, a présenté au conseil municipal différents dossiers qui ont fait l'objet de délibérations

approuvées. Parmi elles, le compte administratif 2016 de la ville et de l'assainissement. Suite à la fermeture de la trésorerie de Noailles en janvier 2017, les comptes de ville de Sainte-Geneviève sont pris en charge par celle de Neuilly-en-Thelle. C'est la raison pour laquelle, à titre exceptionnel, les comptes - administratifs et de gestion - de la ville et de l'assainissement - ont été votés, à l'unanimité, après le 15 avril 2017.

Une convention actualisée entre Sainte-Geneviève et Novillers-les-Cailoux

Les conseillers municipaux ont approuvé le 29 mai la mise à jour de la convention - datant de 1950 - qui stipule les modalités de participation de la ville de Novillers-les-Cailoux aux frais de fonctionnement pour les vingt-cinq enfants accueillis dans les écoles, les services périscolaires et loisirs de Sainte-Geneviève.

Liseuses et tablettes à la bibliothèque

Une convention établie entre la médiathèque départementale de l'Oise et la bibliothèque de Sainte-Geneviève permet le prêt de livres. Le 29 mai, les élus ont émis un avis favorable à un avenant permettant la mise à disposition durant six mois de liseuses et de tablettes afin d'évaluer les besoins des Génovéfains intéressés.

Des travaux à prévoir sur la RD 1001 cet été

Les services du conseil départemental de l'Oise vont effectuer la réfection de la chaussée (D 1001) durant l'été. Prenant en compte la dangerosité et les risques d'accidents de la portion de route se situant au niveau de la rue du Placeau, ils souhaitent compléter cette opération par un projet de mise en sécurité générale avec une reconfiguration du quartier. Il comprend la création d'un tourne-à-gauche pour les automobilistes venant de Paris voulant se rendre vers le quartier du Blanc-Mont, la réalisation d'un terre-plein central permettant la mise en sécurité des piétons par une traversée en deux fois et le déplacement de l'abribus. Le conseil municipal a donc approuvé la convention relative à ces travaux.

